DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

0003 Objet

Instance de M. JARD contre la Ville devant le Tribunal Acministratif de POITIERS.

DATE DE CONVOCATION

28 Mai 1979

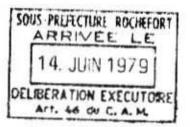
DATE D'AFFICHAGE

28 Mai 1979

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 25



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le Premier Juin

i18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LIS

Etalent présents : MM.LIS, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, Mne TACQUE MM. PELLETIER, TAP, MONTRON, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. GUICHAOUA par M. PAPEAU, M. NAULIN par

M. POUMAILLOUX, M. FABER par M. LIS, M. COLLE par

M. BUJARD, M. CABAL par M. TAP, Mle FOUCHE par

M. BOUCHET, M. DUFEIL par M. MAURELLET, M. LACHAU Absents : MM.

par M. DUFOUR.

MONTRON.

a été élu Secrétaire.

Par lettre an date du 11 Mai 1979, M. le Secrétaire-Greffier en Chef du Tribunal Administratif de POITIBRS a notifié à M. 12 Maire le mémoire introductif d'instance déposé pour le compte de M. Raymond JARD, victime d'un accident de la circulation, be de la Marne à ROYAN, le 2 Avril 1975 à 20 houres.

Celui-ci a sourté un passeau de signalisation de travaux non éclairé at a été gravement blessé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU la requête introductive d'instance déposée le 10 Mai 1979 devant le Tribunal Administratif de POITIERS, au nom de M. Rayrond JARD, domicilié, 7 rue Roger IDIROUX à 17200 ROYAN,

DBCIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à défendre : l'action engagée par M. JARD, devant le Tribunal Administratif de POITIERS, suite à un accident corporel de la

circulation, en date du 2 Avril 1975 s'r la voie publique.

Pait et délibéré à ROYAN les jour, mois et au suséits, Ont signé au registre, NM. les Membres présents.

> Pour ext ait conforme, Le Maire,



ullin